

PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION

Règlement: documents graphiques
Le zonage

1 2 3 Echelle: 1/5 000ème

Finistère

Adopté le : 03 juillet 2007
Approuvé le : 09 juillet 2008
Rendu exécutoire le : 10 octobre 2008

Élaboré par : Bureau d'Urbanisme de Plonéour-Lanvern
Approuvé par : Le Conseil Municipal de Plonéour-Lanvern
Rendu exécutoire par : Le Maire de Plonéour-Lanvern

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
ZONAGE : DENOMINATION DES ZONES

LEGENDE

- U- Les zones urbaines**
- Habitat et activités compatibles avec l'habitat :
 - Uha : Secteur urbain dense, en ordre continu
 - Uhb : Secteur urbain dense, en ordre continu ou discontinu
 - Uhm : Secteur urbain dense couvrant les hameaux de qualité architecturale
 - Uhc : Secteur urbain moyennement dense, en ordre continu ou discontinu
 - Uhd : Secteur urbain moyennement dense, en ordre continu ou discontinu, soumis aux risques d'inondation
 - UL : Secteur urbain à vocation d'équipements publics, de sport et de loisirs

- Activités économiques :
- UI : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
 - UIb : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
 - Uic : Secteur à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services

- AU- Les zones à urbaniser**
- Urbanisation à court et moyen terme :
 - 1AUhb : Secteur à vocation d'habitat dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 - 1AUhc : Secteur à vocation d'habitat moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 - 1AUI : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
 - 1AUIb : Secteur à vocation d'activités artisanales et de services
 - 1AUIc : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales, et de services
 - 1AUIh : Secteur à vocation d'activités commerciales
 - 1AUIm : Secteur à vocation d'activités tertiaires
 - 1AUIl : Secteur à usage de sports et de loisirs
 - Urbanisation à long terme :
 - 2AU : Secteur d'urbanisation à long terme
 - 2AUI : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales

- A- Les zones agricoles**
- A : Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 - Aa : Secteur agricole où l'implantation d'éoliennes est interdite
 - Aa1 : Ancienne décharge
 - Aa2 : Ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 - Aa3 : Secteur couvrant les installations de traitement des déchets (CET de classe 3)

- N- Les zones naturelles**
- N : Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espace naturel
 - Nh : Secteur couvrant les installations de traitement des eaux usées et des eaux pluviales
 - Nh : Secteur, situé à proximité d'une exploitation agricole et pouvant permettre, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole/l'évolution mesurée (adaptation, réflexion sans changement de destination, extensions mesurées), des constructions non agricoles déjà existantes.
 - NL : Secteur à vocation de loisirs (aménagements légers).
 - Nr : Secteur pouvant permettre, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'évolution mesurée (adaptation, réflexion, extensions mesurées), et le changement de destination des constructions non agricoles déjà existantes.

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Espaces Boisés Classés
- Site archéologique
- Bande d'isolement acoustique (par rapport aux accotements)
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Interdiction d'accès
- Emplacement réservé

LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Extension de cimetières	Commune	2094
2	Réalisation d'une zone de stationnement	Commune	1274
3	Agrandissement de locaux	Commune	275
4	Réalisation d'une zone de stationnement	Commune	1948
5	Séjournement du carrefour et création d'un espace public	Commune	1288
6	Elargissement de la voirie	Commune	307
7	Création d'un passage piéton	Commune	692
8	Création d'un espace public	Commune	608
9	Réalisation d'une zone de stationnement bénéficiant d'un traitement paysagé - aire urbaine	Commune	1487
10	Création d'une voie	Commune	2022
11	Création d'une voie	Commune	1196
12	Création d'une voie	Commune	2236
13	Création d'une voie	Commune	1227
14	Création d'un bassin de rétention	Commune	4412
15	Création d'une voie	Commune	2927
16	Elargissement de la voirie	Commune	2102
17	Création d'un chemin piéton	Commune	160
18	Elargissement de la voirie	Commune	247
19	Elargissement de la voirie	Commune	985
20	Elargissement de la voirie	Commune	170
21	Emplacement pour RD	Commune	552
22	Elargissement de la voirie	Commune	442
23	Elargissement de la voirie	Commune	192
24	Création d'un bassin de rétention	Commune	1285



Avertissement : les éléments d'urbanisme implantés ont été reportés sur le fond de plan de l'époque antérieure (ils sont signalés par un point «•»)